

KOPIE an: 115, 110, 112
Original bei: 114

T é l é g r a m m e No 7/8

Tel Aviv 27/28.1.1969 20h00/16h10

Politique

B e r n e

Ce matin, alors que communiquai au MAE Jérusalem indications sur efforts tentés par Suisse faveur communautés juives pays arabes, nouvelle était diffusée pendaison publique Bagdad 15 personnes accusées espionnage, dont 9 juifs. Emotion suscitée en Israël est considérable. Mon interlocuteur a remercié pour attention prêtée côté suisse sort juifs Irak et comprend circonstances rendant difficile intervention suisse. Me signale que nombre inculpés est 86, dont 23 juifs, 12 chrétiens et reste musulmans. Il y a en plus 60 juifs qui sont en prison, on ne sait pourquoi ni pour combien temps. Il m'est demandé si pourrions nous enquérir sort familles pendus et obtenir que puissent quitter Irak pour rejoindre parents prêts les accueillir au dehors ou sinon quelle aide pourrait leur être donné. Interlocuteur me dit sa conviction qu'absence toute démarche Bagdad de la part pays étrangers ne saurait qu'encourager Irakiens poursuivre assassinat innocents pour besoins politique^{qu)} intérieure et au mépris droits homme les plus élémentaires dont prétendaient se faire défenseurs à Téhéran. Dans cas aussi choquant mesures brutales prises Bagdad, me demande si considérations d'ordre humanitaire, auxquelles notre pays est particulièrement attentif, légitimeraient tout de même pas des interventions visant à atténuer les rigueurs du sort réservé en Irak à israélites, ceci même au cas où la susceptibilité irakienne devrait être mise à épreuve. Crainte ne paraît pas exister ici que la situation des juifs pourrait en être aggravée, la fermeté envers les arabes étant toujours payante, tandis que le contraire est vrai, affirme-t-on.

Stoutz

E. 356

29.1.1969 09h00

